

# FICHE DE POSTE

## Conseiller Technique – Conseiller en énergie partagé (CEP)

### Employeur

L'Aduhme, agence locale des énergies et du climat, a été créée en 1996 dans le cadre du programme européen SAVE II à l'initiative de la Ville de Clermont-Ferrand et de l'ADEME Auvergne. Cette association à but non lucratif rassemble en son sein près de soixante-dix adhérents institutionnels parmi lesquels majoritairement des collectivités territoriales (communes, EPCI, Département, Parcs naturels régionaux...), ainsi que des organismes bailleurs, des gestionnaires de réseau de distribution d'énergie, des fédérations et autres syndicats professionnels, des associations de préservation de l'environnement, etc.

L'Aduhme fait partie de la Fédération des agences locales de maîtrise de l'énergie et du climat (FLAME), qui compte une quarantaine d'agences locales en France.

Elle a, dans le cadre de sa mission d'intérêt général, pour objectif l'information, le conseil et l'expertise techniques sur la sobriété, l'efficacité et la diversification énergétiques auprès des consommateurs non domestiques (collectivités territoriales, organismes bailleurs, aménageurs et autres acteurs économiques des territoires) à l'échelle du département du Puy-de-Dôme.

L'agence locale intervient aussi auprès des acteurs et décideurs locaux (principalement des collectivités territoriales et l'intercommunalité) pour les accompagner dans la mise en œuvre de politiques énergétiques locales, de plans d'action avec en toile de fond la lutte contre le dérèglement climatique, le développement et l'aménagement durable des territoires.

**Pour plus d'information sur l'Aduhme :** <http://www.aduhme.org>

En vue de faire face à la montée en charge du nombre de collectivités auprès desquelles déployer le dispositif du Conseil en énergie partagé (CEP), l'Aduhme recrute en contrat à durée déterminée (CDD) un/une conseiller/conseillère technique qui intégrera son pôle « Conseil en énergie partagé », composé actuellement de trois chargés de mission.

### La mission de CEP

Le dispositif de Conseil en énergie partagé (CEP) consiste en la mutualisation d'une compétence et d'une expertise énergie entre plusieurs collectivités n'ayant pas la taille suffisante pour salarier un technicien spécialisé.

Le/la Conseiller/conseillère en énergie partagé(e) accompagne ainsi la collectivité (élus et services) dans la définition d'une stratégie globale d'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine en vue de réduire consommations et dépenses énergétiques et ainsi de limiter son empreinte carbone. Ce travail nécessite obligatoirement en amont l'établissement d'un état des lieux et d'un suivi dans le temps des consommations et dépenses énergétiques (patrimoine bâti et éclairage public). Cette première phase se concrétise ensuite par des préconisations allant de travaux légers à des projets plus importants et complexes (réhabilitation globale de bâtiment, exploitation et maintenance des installations de chaufferie, etc.). Sur l'ensemble de ces actions, le CEP accompagne la collectivité dans ses réflexions, et notamment dans ses besoins de prestataires extérieurs (aide à la rédaction de cahier des charges, à l'analyse des offres et des préconisations, évaluation *a posteriori* des économies générées, etc.).

C'est aussi l'occasion de mutualiser des moyens, partager des réflexions, engager des actions collectives entre plusieurs collectivités et mettre en avant les bonnes pratiques. Deux opérations d'envergure ont été récemment développées : l'opération COCON 63 qui a permis l'isolation thermique de 80 000 m<sup>2</sup> de combles perdus de bâtiments publics générant près de 150 GWh<sub>cumac</sub> et la constitution de groupements d'achat de gaz naturel et d'électricité. Il s'agit ainsi bien d'une véritable animation d'un réseau local de collectivités engagées dans la logique de la transition énergétique.

Ce sont ainsi près de 200 collectivités puydômoises (communes et intercommunalités) qui à ce jour bénéficient de l'appui de l'Aduhme pour près de 1 000 bâtiments suivis.

## Définition de la mission

1. Mise en œuvre et suivi du Conseil en énergie partagé auprès de collectivités adhérentes :
  - établissement de bilans annuels de consommations et dépenses d'énergie ;
  - aide à la décision dans la définition de la stratégie globale d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine de la collectivité ;
  - préconisation de solutions énergétiques adaptées dans une logique de neutralité vis-à-vis des fournisseurs d'énergie et de matériel ;
  - rendu des bilans auprès des élus et des services de la collectivité ;
  - rédaction d'avis techniques, de cahiers des charges et suivi des projets, accompagnement des maîtres d'ouvrage et des bureaux d'études ;
2. Participation au développement du dispositif CEP auprès de nouvelles collectivités ;
3. Animation de groupes de travail, de réflexions partagées et d'actions collectives ;
4. Valorisation des expériences et des travaux (présentation orale, communication...) ;
5. Veille (et éventuellement application) technique et réglementaire ;
6. Participation aux programmes mis en place par l'agence locale, notamment les actions collectives à l'instar de COCON 63 mais aussi son outil de suivi et de prospective de la transition énergétiques des territoires du Puy-de-Dôme (mission d'observation).

## Lieu de travail

Le poste est basé à Clermont-Ferrand dans les locaux de l'Aduhme. Le territoire d'action de l'agence est le département du Puy-de-Dôme. Des déplacements sur le territoire sont à prévoir afin notamment de participer à des séminaires ou groupes de travail dans le cadre de collaboration de réseaux (CEP, FLAME, AMORCE...). Des interventions sont possibles en soirée.

## Profil demandé

- Formation de niveau Bac+2 (DUT, BTS thermique, énergétique...) minimum et une expérience significative dans le domaine de l'énergie (Bureau d'études, exploitant de chauffage, etc.) ;
- Connaissance obligatoire et approfondie :
  - de la thermique, de l'énergétique du bâtiment et des outils associés, des techniques de maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables, des acteurs de ces filières, du contexte énergétique et environnemental actuel et de la tarification énergétique ;
  - des collectivités locales et de leur fonctionnement ;
- Maîtrise recommandée de différents logiciels de simulation thermique dynamique et de calculs thermiques réglementaires ;
- Rigueur, organisation, esprit d'analyse et de synthèse ;
- Capacités rédactionnelles, d'organisation, de planification d'action, de respect des engagements ;
- Sens de la pédagogie par l'exemple et de l'évaluation ;
- Capacités d'expression et d'argumentation écrite et orale ;
- Sens du dialogue, du travail en équipe et de l'intérêt général ;
- Très bonne maîtrise de l'outil informatique et des technologies de communication ;
- Motivations personnelles pour les économies d'énergie, les énergies renouvelables et plus largement l'environnement ;
- Permis B.

## Autres éléments concernant le poste

**Conditions :** CDD de 18 mois

**Durée du temps travail :** 35 heures

**Salaire selon expérience et profil**

**Date de prise de fonction :** au plus tôt

**Envoyer lettre, CV et prétentions salariales avant le :** 23 juin 2017

**Entretiens d'embauche à prévoir :** 5 juillet 2017

**Aduhme**

Madame la Présidente

Maison de l'Habitat- 129, avenue de la République 63100 CLERMONT-FERRAND